

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N°

24P065

**DOMAINE : Institutions et vie politique – Délégation de signature**

**Objet : Délégation de signature à Mesdames Chrystel HARMS, Leslie RUEL, Dominique NERI-LEOTARD et Rose-Marie GELOEN en l'absence du Directeur Général des Services**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-19, et R. 2122-8 à R. 2122-10 ;

Vu l'arrêté n°20P074 du 2 novembre 2020 portant délégation de signature à M. Gérard BOUQUEROD, Directeur général des services ;

Vu les arrêtés DRH n°s2023-3104 et 2023-3109 du 22 décembre 2023 portant détachement de Mme Leslie RUEL sur un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services et son rectificatif ;

Vu l'arrêté DRH n°2024-1682 du 1<sup>er</sup> octobre 2024 portant détachement de Mme Dominique NERI-LEOTARD sur un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services ;

Vu le contrat DRH n°2023-3102 et son avenant n°2023-3103 du 22 décembre 2023 portant recrutement de Mme Chrystel HARMS sur un emploi fonctionnel ;

Vu l'affectation de Mmes Chrystel HARMS, Leslie RUEL, Dominique NERI-LEOTARD et Rose Marie GELOEN, respectivement sur les postes de Directrice Générale Adjointe « Vivre sa Ville », Directrice Générale Adjointe « Administration Générale et Sécurité », Directrice Générale Adjointe « des services techniques » et Directrice du Service des Finances ;

Vu l'arrêté n°24P001 du 4 janvier 2024 portant délégation de signature à mesdames Leslie RUEL, Chrystel HARMS et Rose-Marie GELOEN en l'absence du Directeur Général des Services ;

Considérant que Mmes Chrystel HARMS, Leslie RUEL, Dominique NERI-LEOTARD, et Rose-Marie GELOEN remplissent les conditions requises pour bénéficier d'une délégation de signature au regard des fonctions qu'elles exercent ;

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service en l'absence de M. Gérard BOUQUEROD, Directeur général des services ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** L'arrêté municipal n° 24P004 susvisé est abrogé.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BOUQUEROD, délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, en premier lieu à Mme Chrystel HARMS Directrice Générale Adjointe « Vivre sa ville », en deuxième lieu à Mme Leslie RUEL Directrice Générale Adjointe « Administration générale et Sécurité », en troisième lieu à Mme Dominique NERI-LEOTARD Directrice générale adjointe des services techniques, et en quatrième lieu à Mme Rose-Marie GELOEN Directrice du Service des Finances, à l'effet de signer :

- Les autorisations d'absence ou de congés accordées aux fonctionnaires et agents non titulaires de la Commune ;
- Les demandes d'inscription des agents à des actions de formation et conventions de stages inscrites au plan de formation ;
- Les copies conformes et ampliements d'arrêtés, de décisions, de délibérations, de conventions, de marchés et autres actes créateurs de droits ;
- Les demandes de devis ;
- Les actes de réception de déclarations de naissance, décès, reconnaissance d'enfant naturel, certification de tous les documents d'état civil ;
- Réception de courriers recommandés, délivrances de copies certifiées conformes aux originaux, accusés de réception de documents déposés en Mairie ;
- Délivrance des attestations d'inscription sur les listes électorales ;
- Décisions autorisant les agents à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service ;
- La validation des états d'heures supplémentaires et tout document relatif à la gestion courante du personnel ;
- Les ordres de mission concernant les agents et relatifs aux déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire communal ;
- Les lettres ou bons de commande de prestations et fournitures et engagements comptables correspondants dont le montant est compris entre 250 et 1 500 € ;
- Les lettres ou bons de commande de prestations et fournitures et engagements comptables correspondants dont le montant est inférieur à 250 €, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou responsable de service disposant de la délégation de signature dans le domaine concerné.

**Article 3 :** En cas d'empêchement des adjoints au Maire et d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BOUQUEROD, délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, en premier lieu à Mme Chrystel HARMS Directrice Générale Adjointe « Vivre sa ville », en deuxième lieu à Mme Leslie RUEL Directrice Générale Adjointe « Administration générale et Sécurité », en troisième lieu à Mme Dominique NERI-LEOTARD Directrice générale adjointe des services techniques, et en quatrième lieu à Mme Rose-Marie GELOEN Directrice du Service des Finances, à l'effet de signer :

- les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux ;
- la délivrance des expéditions de ces registres ;
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- la légalisation des signatures ;
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.



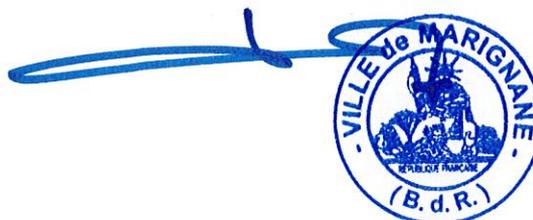
**Article 6** : Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité et publié et notifié aux intéressés.

**Article 5** : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marignane, le

30 OCT. 2024

Le Maire,  
Eric Le Dissès



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

Transmis au contrôle de légalité le : .....

Publié le : .....

Notifié à :

Mme Chrystel HARMS  
le .....

Mme Leslie RUEL  
le .....

Mme Dominique NERI-LEOTARD  
le .....

Mme Rose-Marie GELOEN  
le .....



